

ÉDITORIAL / OPINIONS / CYBERPRESSE

Une consultation publique sur les surplus

Bernard Landry confirme le dépôt de son quatrième budget le 9 mars

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Le gouvernement Bouchard envisage de tenir une vaste consultation publique sur l'utilisation des surplus budgétaires qui se profilent pour l'an prochain, une démarche qui sera annoncée dans le prochain budget, le 9 mars.

Le titulaire des Finances, Bernard Landry a confirmé hier le dépôt de son quatrième budget, survenant plus tôt que par le passé — depuis trois ans, Québec avait ciblé la fin mars.

M. Landry, dit-on, voulait depuis longtemps que le dépôt du budget devance celui des crédits budgétaires, une façon de faire déjà instaurée depuis longtemps à Ottawa. C'est là une séquence plus budget tardifs, fréquemment, les budget tardifs venaient modifier des crédits qui venaient d'être déposés. Le président du Conseil du Trésor, Jacques Léonard a, quant à lui, indiqué que les crédits seraient déposés vers le 23 mars.

M. Landry venait de rencontrer le Conseil du patronat qui lui a demandé d'alléger la fiscalité des particuliers, une intervention de la onzième heure, puis que le budget de la semaine prochaine est pratiquement sous impression.

Pour Gilles Taillon, le président de l'organisme, M. Landry a semblé accueillir favorablement l'ensemble du mémoire du CPQ, qui préconise aussi le respect du déficit zéro et la réduction de l'écart fiscal entre l'Ontario et le Québec.

Hier matin, M. Landry a aussi rencontré le président de l'Alliance des manufacturiers, Gérald Ponton, qui a, comme M. Taillon, réclamé une diminution des impôts des particuliers et une diminution de la

taxe sur la masse salariale pour toutes les entreprises. L'Alliance préconise en outre une « commission nationale sur l'économie et l'emploi » pour discuter de l'écart fiscal avec l'Ontario et de l'utilisation des surplus.

La semaine dernière, c'étaient les centrales syndicales (la CSN et la FTQ) qui lui suggéraient précisément le contraire : de ne pas baisser les impôts tant que le niveau de services à la population ne sera pas rétabli. « On est contraint de naviguer entre le patronat et les syndicats », ironise M. Landry.

Circonspect à quelques jours du dépôt, M. Landry soulignait hier « qu'après des années d'efforts, les Québécois auront raison d'être fiers de ce budget ». Le prochain budget 1999-2000 doit avoir remis les finances publiques en équilibre au terme de l'année.

Québec peut compter sur une marge de manœuvre d'environ deux milliards. On avait engrangé un surplus d'environ 400 millions auquel s'ajoutent 150 millions de

transferts supplémentaires pour la santé venus d'Ottawa et 1,4 milliard de péréquation inattendus. Recette non récurrente, le 1,4 milliard sera en bonne partie utilisé pour éponger les déficits des hôpitaux (650 millions) et des universités (200 millions), mais M. Landry sera soucieux de trouver une formule qui permettra de ne pas pénaliser les établissements qui se sont serrés la ceinture en effaçant l'ardoise de ceux qui n'avaient pas comprimé leurs dépenses.

Consultation à prévoir

Pour M. Landry, il est clair que la population devra être consultée sur les surplus qui se profilent pour l'année suivante. « Je pense toujours que la population devrait être consultée avec soin sur le fruit de ses efforts, après ces années difficiles », a-t-il dit.

Québec avait un temps songé à un véritable « sommet » sur les surplus mais s'est depuis ravisé. On pense désormais, indique-t-on en coulisses, à une forme de con-

sultation publique similaire à la Commission sur la fiscalité présidée par Alban D'amour en 1996. Le prochain budget devrait aussi établir des prévisions économiques à long terme, des coups de sondes passablement optimistes, entend-on.

En privé, M. Landry parle fréquemment du problème de l'exode des cerveaux dans des secteurs de pointes comme l'informatique et les biotechnologies. Mais, dit-il, ce problème est bien moins lancinant au Québec qu'au Canada anglais, où les universitaires sont plus mobiles.

« Je n'ai pas la panique de l'exode des cerveaux, mais il y a une cote d'alerte » souligne-t-il.

Sur le zèle dérogatoire pour Mirabel, M. Landry souligne le travail déjà fait à son ministère et par la Commission de Guy Tardif. « On a de très bons éléments pour passer à l'action, vous saurez plus tard quand et comment ! » conclut-il.

Un message inaugural axé sur la jeunesse

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

C'est par un message inaugural concentré sur la jeunesse que Lucien Bouchard lancera aujourd'hui le début des travaux à l'Assemblée nationale, une session dont, déjà, le mandat législatif promet d'être maigre.

M. Bouchard a consacré à quelques reprises en fin de semaine son titre de ministre de l'Éducation, François Legault, pour peaufiner les détails d'un message qui vise essentiellement les jeunes. La formule a déjà fait recette, M. Bouchard l'a utilisée au remaniement ministériel de l'automne dernier et même au budget Landry du printemps 1998.

Plus que par le passé, le message inaugural s'est fait en vase clos — rédigé essentiellement par le conseiller Jean-François Lisée en collaboration avec Hubert Thibault, le chef de cabinet, et le premier ministre Bouchard.

M. Bouchard parlera aussi de l'urgence de renouveler le discours souverainiste, un clin d'œil aux militants, et — bien sûr! — empruntera le passage obligé des engagements pour l'éducation et la santé.

Les engagements des messages inauguraux sont toujours à considérer avec un certain recul. Le précédent discours d'ouverture de M. Bouchard, en mars 1996, ouvrait la voie à l'élimination du déficit en quatre ans — une décision du sommet économique tenu quelques jours auparavant. Mais on y annonçait aussi une politique de partage du travail qui n'a jamais vu le jour, des stages en entreprises qui n'ont jamais décollé et une vaste relance de Montréal qui se fait toujours attendre. On promettait une réforme de l'éducation dont la mise en application vient d'être reportée à l'an prochain, et un projet de loi sur le lobbying depuis longtemps perdu dans les dédales de l'administration publique.

Outre le dépôt du budget annoncé pour le 9 mars et celui des crédits vers le 23 mars, l'attention sera déplacée souvent en marge du débat parlementaire. Les négociations avec le secteur public seront sous les feux de la rampe ; le dépôt des offres salariales devrait survenir à peu près au même moment que le dévoilement des crédits. On parle de se rendre à mi-chemin de la demande du Front commun, environ 6% au lieu des 11,5% sur trois ans réclamés. Une marge de manœuvre budgétaire d'entre 3 et 5% serait accordée aux seuls ministères à vocation économique. Pas question par contre de refaire le réseau des délégations du Québec, dont le démantèlement avait été annoncé dans le message inaugural de 1996.

Guy Chevrette devrait annoncer sous peu aussi l'entente obtenue avec les Mohawks par le négociateur, M^c Louis Bernard. Le ministre Robert Perreault annoncera sous peu une compensation financière pour les 3000 « orphelins de Duplessis ».

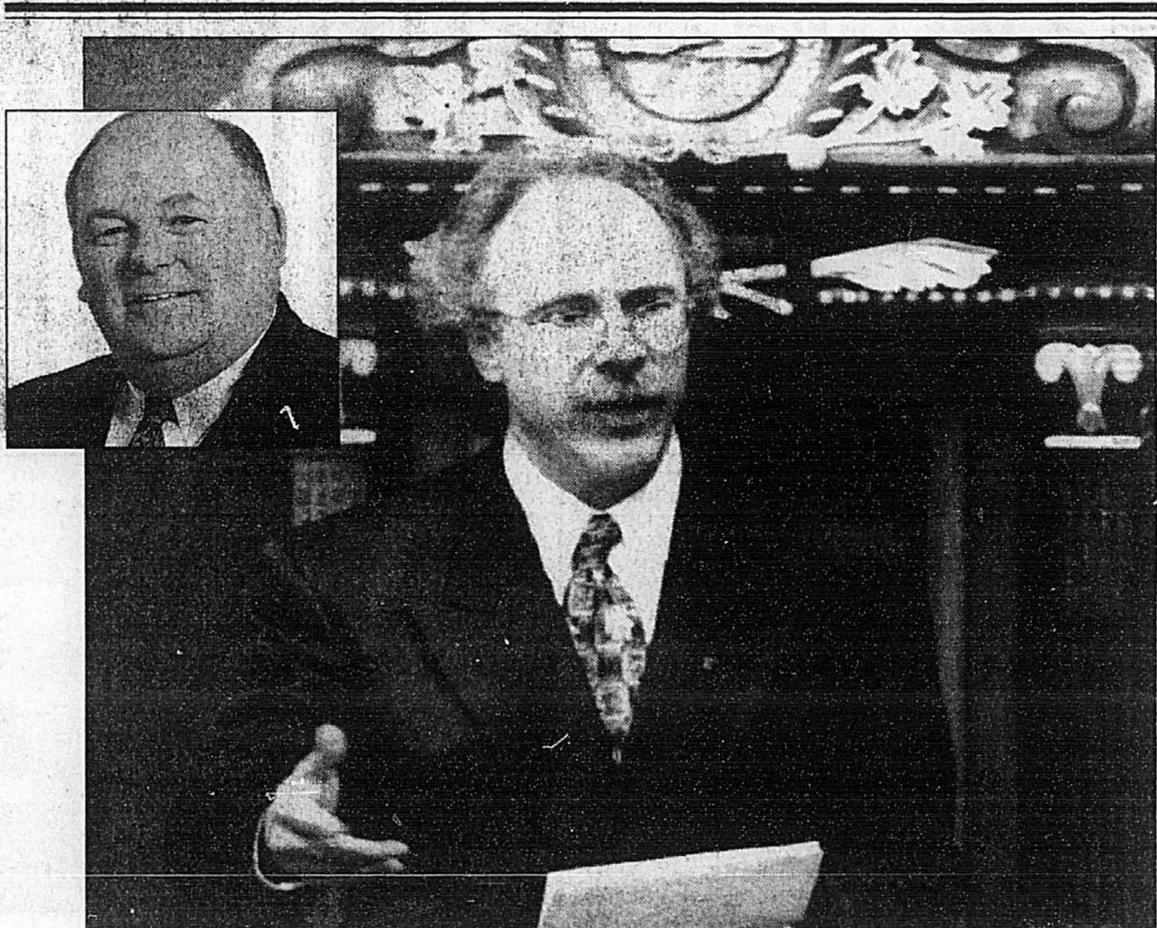
Le projet de loi sur les clauses discriminatoires (dites orphelins) est sous la loupe de Robert Diamant, cerbère de la réglementation gouvernementale. Québec devrait retenu uniquement l'interdiction des clauses qui empêchent indéfiniment les jeunes de rejoindre les conditions de travail de leurs aînés.

À très court terme, le Québec devrait annoncer son intention d'interjeter appel de la décision de la Cour supérieure de bloquer les travaux de la ligne Hertel-Des Cantons, en invalidant des décrets passés à la vapeur par le cabinet du premier ministre Bouchard à l'instigation d'Hydro Québec.

Dans les officines gouvernementales, quand on parle d'avenir, on laisse vite de côté le débat sur les jeunes. Des conseillers politiques de longue date devraient recevoir des nominations attendues dans les prochains mois : Jean-Claude Filion, un organisateur péquiste de Québec, ancien chef de cabinet de Jean Rochon et André Bellerose, dans l'entourage des chefs péquistes depuis René Lévesque.

Du côté libéral, le chef Jean Charest a promis hier une « opposition constructive » mais on sent que les Pierre Paradis et Thomas Mulcair ne feront pas de quartier. On a durement reçu le sondage CROP ne montrant qu'en de justesse la crise dans les urgences, le gouvernement Bouchard s'est maintenu en selle et que le PLQ avait perdu des plumes dans l'opinion publique.

M. Charest revient en douce sur sa première décision : le choix d'Alfred Pilon comme chef de cabinet à Québec. Un nouveau venu, Denis Roy, ex-chef de cabinet du ministre conservateur Pierre Blais et candidat défait contre Jean Rochon dans Charlesbourg, veillera au grain à Québec. M. Pilon sera davantage à Montréal. On parle désormais ouvertement du départ d'un proche conseiller de M. Charest, François Pilotte, venu lui aussi du Parti conservateur, qui décrocherait un emploi dans le privé, dans l'empire de Charles Sirois de Téléglobe.



Jean-Pierre Charbonneau est devenu hier le premier président de l'Assemblée nationale à être élu au scrutin secret. Un libéral, Michel Bissonnette (en médaillon), est au nombre des vice-présidents.

Charbonneau élu à la présidence de l'Assemblée nationale

Le libéral Michel Bissonnette devient l'un des trois vice-présidents

KATIA GAGNON
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Première historique à l'Assemblée nationale : le président de la Chambre, Jean-Pierre Charbonneau, a été élu pour la première fois, à l'issue d'un scrutin secret, au cours duquel les 125 parlementaires québécois ont eu à choisir entre deux candidats. Un processus qui confèrera une nouvelle « autorité morale » au président, croit M. Charbonneau.

L'élection du député de Borduas n'a cependant causé aucune surprise, puisqu'on peut présumer, sans que les résultats aient été communiqués à la presse, que le vote a suivi presque parfaitement la ligne de parti. En effet, contrairement à Ottawa, où plusieurs candidats se pressent souvent pour obtenir la fonction présidentielle, ce qui donne lieu à une véritable lutte, à Québec, M. Charbonneau était le seul candidat du côté ministériel, ce qui a considérablement réduit le suspense.

L'autre candidat, le député libéral de Jeanne-Mance, Michel Bissonnette, a été défait, mais on a créé pour lui un troisième poste de vice-président de l'Assemblée nationale, une nouvelle fonction qui coûtera 300 000 \$ annuellement aux contribuables. Cela permettra cependant à l'opposition, plaide le chef libéral, Jean Charest, d'être mieux représentée au Bureau de l'Assemblée nationale.

Le député de Saint-Maurice, Claude Pinard, et son collègue de Chauveau, Raymond Brouillet, occuperont les deux autres postes de vice-présidents.

Pour Jean-Pierre Charbonneau, l'élection au scrutin secret donne une nouvelle légitimité au président de l'Assemblée nationale. « Nous venons d'écrire une page d'histoire et j'en suis très fier. J'étais et je suis toujours d'avis que cet élément de réforme parlementaire confèrera à la fonction de premier dirigeant du pouvoir législatif de notre État une autorité morale accrue, parfois si nécessaire dans les moments de turbulence parlementaire ».

À peine réélu, M. Charbonneau, qui avait proposé il y a deux semaines que le gouvernement examine la possibilité d'augmenter les salaires des députés, a remis cette idée de l'avant, malgré le fait que le premier ministre Bouchard ait clairement écarté cette possibilité jeudi dernier. Le président de l'Assemblée nationale dit avoir l'intention de présenter de nouveau le projet d'augmentation une fois que seront conclues les négociations avec les employés du secteur public.

Le président s'est également bien promis d'être encore plus sévère pour faire respecter la discipline lors des périodes de questions, qui ont souvent tourné, particulièrement lors de la dernière session, en véritables foires d'empoigne. Jean Charest, qui prenait pour la première fois sa place de chef de l'opposition dans l'enceinte de l'Assemblée nationale, a cependant indiqué que les libéraux avaient l'intention de demeurer une opposition « très ferme ».



L'AIDE AUDITIVE
Des milliers de malentendants ont retrouvé leurs activités grâce à l'aide auditive. Elle est si petite et se glisse confortablement dans l'oreille.
*Le modèle illustré n'est pas couvert par la RAMQ

Laflamme & Associés (514) 849-4500
Audioprothésistes

MONTREAL 525, rue Sherbrooke Est #1 (450) 349-1260 900, boul. du Séminaire, bureau 140	LAVAL (450) 629-9887 1435, boul. St-Martin Ouest, bureau 300	LONGUEUIL 99, place Charles-Lemoyne, bureau 102	BELOEIL 365, boul. Laurier, bureau 101	GRANBY (450) 378-7337 320, boul. Leclerc Ouest, bureau 8
--	---	---	--	---

1 800 422-6181

Une prothèse auditive SANS FRAIS ET SANS LIMITE D'ÂGE selon les règles de la Régie d'assurance-maladie du Québec.

Éditorial

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
ROGER D. LANDRY
PRÉSIDENT
ET ÉDITEUR

CLAUDE MASSON
ÉDITEUR ADJOINT
MARCEL DESJARDINS
DIRECTEUR DE L'INFORMATION
ALAIN DUBUC
ÉDITORIALISTE EN CHEF

Expos: quelles sont les conditions gagnantes?

Le premier ministre Lucien Bouchard a manifesté la plus grande prudence dans le dossier des Expos et il a refusé, jusqu'ici, de s'engager publiquement à participer au financement d'un nouveau stade dans le centre-ville pour permettre au club de baseball de rester à Montréal. Cette prudence l'honore.



Alain Dubuc

adubuc@lapresse.ca

Non pas que le principe de la participation financière de Québec, ou d'Ottawa, soit en soi odieux. Mais dans un projet de ce genre, la participation publique doit respecter des règles bien précises. Malgré toutes les conférences de presse qu'on lui a consacrées, le dossier de la relance des Expos est encore beaucoup trop flou et trop incertain pour justifier une intervention de l'État.

Pour bien des gens, y compris le premier ministre, si on se fie à certaines de ses déclarations d'il y a quelques mois, il est difficile d'aider un sport professionnel quand on coupe dans la santé et l'éducation. Aussi attrayante soit-elle, cette attitude, émotive, ne repose sur aucune base objective.

Quand l'État choisit d'aider un projet économique, ce doit d'abord être en fonction de ses retombées économiques plutôt que sur son utilité sociale. Québec a bien subventionné Ubisoft qui fabrique des jeux pour ordinateurs, finance des émissions de télévision parfois d'une grande médiocrité, aide Blue Bonnets et ses courses de chevaux, gère des casinos. Ce sont tous des cas où la finalité des entreprises qui ont bénéficié des fonds publics est celle du divertissement superficiel. Pourquoi pas le baseball ?

Toutefois, cette proposition a un corollaire. Si on veut traiter le dossier des Expos sur le mode économique, il faut aller jusqu'au bout de cette logique et ne pas sombrer dans une autre forme d'émotivité, celle des amateurs de baseball. Québec doit traiter le stade des Expos comme tout autre projet de développement économique et lui appliquer les mêmes critères. C'est d'ailleurs la seule façon de rendre l'aide aux Expos acceptable, tant sur le plan régional que social.

Au premier abord, le maintien des Expos à Montréal comporte certainement des avantages de nature économique : l'activité économique directe que les Expos génèrent, la fonction touristique d'un club de baseball, le pouvoir d'attraction que cela donne à Montréal comme ville nord-américaine signifiante, la revitalisation du centre-ville.

Ces facteurs peuvent justifier une intervention gouvernementale, à condition qu'elle soit raisonnable. Et en tenant compte d'une dimension socio-culturelle. Le Québec n'est pas un état américain, et le baseball n'y est pas valorisé autant qu'aux États-Unis dont c'est en fait le sport national. Pour cette raison on ne peut pas imaginer que les gouvernements d'ici subventionnent un club de baseball autant qu'on a pu le faire dans certaines villes américaines.

Mais en outre, Québec ne pourra pas injecter un sou dans ce projet s'il n'a pas des garanties très sérieuses sur son avenir. Et c'est cela qui manque cruellement. D'abord, parce que les promoteurs du projet n'ont pas réussi à trouver le financement privé qui devrait en être l'armature. Même si le projet a été ramené à une taille plus raisonnable et réduit de 75 millions, il n'en reste pas moins que, sans cet apport privé qui se fait attendre, on deman-

derait à l'État d'en être le principal bailleur de fonds, ce qui est inacceptable.

Par ailleurs, il serait normal qu'on demande aux promoteurs du nouveau stade de présenter un plan d'affaires convaincant. On ne peut demander en plus à l'État d'englober des sommes importantes dans un projet dont la viabilité reste problématique, tant du côté des revenus que de celui des dépenses. D'une part, un investissement massif dans le baseball n'a de sens que s'il y a une clientèle pour ce sport, ce que les stades vides ne semblent pas suggérer. De l'autre, dans l'industrie du sport professionnel, le paramètre central, le salaire des joueurs, échappe à tout contrôle, et pénalise davantage les petites villes, comme Montréal.

Ces remarques valent pour l'aide directe, mais aussi pour toutes les gimmicks qui ont été imaginées depuis un an et qui, invariablement, sont des formes d'aides fiscales indirectes, obligations à taux réduit, actions achetées à même les REER, où l'État perd des revenus, ce qui revient exactement au même.

Bien sûr, le premier ministre ne trouve pas agréable de jouer le rôle de bouc-émissaire, depuis que les dirigeants du baseball majeur ont attribué à son refus l'échec des efforts de maintenir les Expos à Montréal. M. Bouchard a trouvé cela « déplaisant et mal élevé ». Il y a une certaine ironie à cette réaction quand on sait l'art avec lequel son propre gouvernement réussit à attribuer ses échecs à d'autres...

Mais fondamentalement, sans garanties claires sur le financement privé, sur la viabilité du projet, sur l'existence d'un marché, qui sont toutes des exigences élémentaires pour un projet de développement économique, Québec ne peut pas et ne doit pas bouger.

Ça va faire

Mine de rien, il y aura bientôt deux ans — en juin — que le juge Robert Flahiff continue de toucher son plein salaire de 178 500 \$ par année à ne rien faire. Sauf, dans un premier temps, tenter de se défendre contre l'accusation de blanchiment d'argent qui vient de lui mériter une peine de trois ans de prison. Et, depuis lors, essayer de gagner du temps pour retarder le moment où il devrait normalement perdre sa liberté et... son salaire !

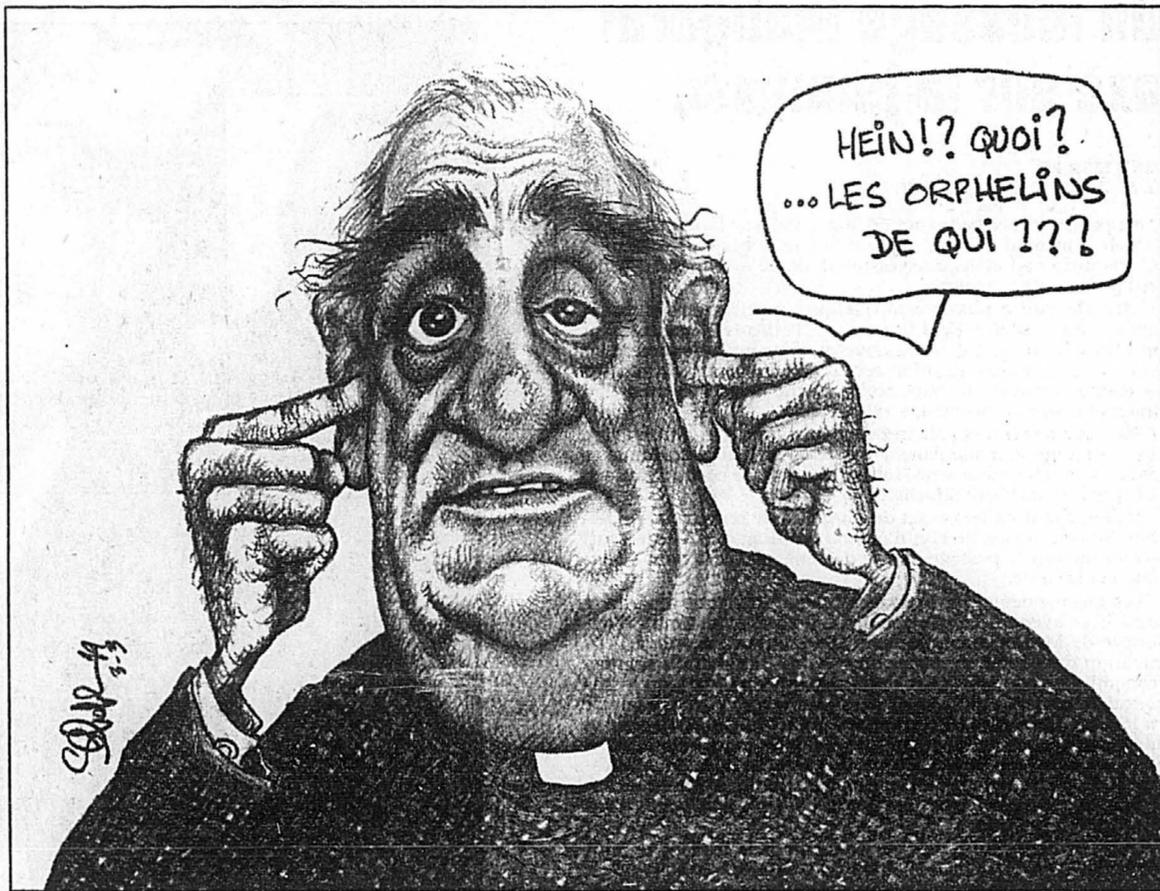


Pierre Gravel

pgravel@lapresse.ca

À ce prix-là, on le comprend de faire traîner les choses. Avec un peu de chance, il faudra bien encore quelques années avant que tous les recours possibles soient épuisés d'abord en Cour d'appel puis si nécessaire en Cour suprême ! D'où l'importance pour lui de persuader le Conseil de la magistrature — chargé de recommander sa destitution éventuelle au gouvernement fédéral — d'attendre la fin de ces procédures pour disposer de son dossier. Si ce petit jeu est normal de sa part, l'opinion publique, par contre, accepterait

mal que les autorités s'y laissent prendre et n'adoptent pas immédiatement les moyens qui s'imposent — au besoin en innovant puisque c'est la première fois qu'un cas semblable se produit — pour cesser le versement du salaire que rien ne justifie plus maintenant qu'est tombée la présomption de son innocence. On a maintenant affaire à un criminel comme n'importe quel autre, en attente de son incarcération. Jusqu'à preuve du contraire dont le fardeau lui incombe, il doit être traité comme tel. Il a pourtant déjà assez discrédité l'image de la Justice qu'il incarne comme avocat et juge qu'on devrait au moins ne pas aggraver les choses en continuant à le payer pour qu'il la ridiculise encore plus. Vraiment, ça va faire !



DRÔTS RÉSERVÉS

serge.chapleau@lapresse.ca

LA BOÎTE AUX LETTRES

Réplique à Dieu reçoit

■ L'Émission *Dieu reçoit* aurait fait une terrible erreur en faisant une parodie du corps du Christ ou de l'Église. Cela n'est pas nouveau. Au Moyen Âge, à travers les tableaux de Bosch et un texte illustré de Boccace, on se moquait des religieux qui prêchaient la chasteté et l'obéissance et qui transgressaient la loi de l'Église. Aujourd'hui, il faudrait se taire alors que l'on sait pertinemment que nos religieux du Québec ne sont pas toujours à la hauteur de la situation. L'hypocrisie cléricale entourant la sexualité des prêtres est un secret de Polichinelle. Avant de jouer aux vierges offensées, il faudrait d'abord penser à ceux et celles qui ont été éprouvés ou abusés sexuellement dans leur jeune âge, et qui ont vu violer leur conscience et leur corps. La société, à cause de ce malaise enraciné dans nos moeurs, peut ressentir le besoin d'en rire pour s'en libérer à travers l'art ou certaines émissions. Et cela m'apparaît très sain.

Je propose une solution. Interrogeons le phénomène de la sexualité : priver les hommes et les femmes de sexualité est un appel en soi à la désobéissance morale. C'est interdire à l'autre de vivre selon son propre instinct, ce qui peut conduire à la déviation sexuelle, au viol ou à la violence tout court. C'est aussi vivre dans le mensonge perpétuel par rapport à la religion catholique qui impose aux religieux l'abstinence et qui sont incapables de s'y conformer.

Depuis des siècles, on a fait de la sexualité quelque chose d'anormal en dehors du mariage ou de la procréation. À TVA, on présentait

cette semaine un document intitulé : *La sexualité et les jeunes*. Ceux-ci se plaignaient du fait que leurs parents leur parlent plus souvent d'interdits que de plaisir ou qu'ils ne leur demandent jamais s'ils ont eu du plaisir quand ils ont fait l'amour. N'est-ce pas révélateur ? Voilà un bon point pour les jeunes. L'instinct a ses raisons que le dogme catholique n'admet pas, et c'est cela qui peut jouer, entre autres choses, contre la religion. Ne cherchez donc pas dans le rire l'objet de votre malaise, il provient de l'interdit religieux !

Solange BOLDUC
Montréal

Pauvres victimes

■ ... Et je suppose que l'on nous demandera de pleurer sur leur sort, ces chers résidents, lorsqu'ils seront aux prises avec des intempéries comme ont connu plus spécialement ceux qui étaient dans le triangle noir... lors de la tempête de verglas...

J'habite LaSalle et j'ai subi le verglas (comme tant d'autres) durant 8 jours. On n'oublie pas. Eh oui, nous aussi on a des pylônes qui défont le paysage, mais je pense que le bon sens et la sécurité publique doivent primer dans les circonstances.

Suzanne GROULX
LaSalle

Le mythe de la monnaie commune

■ En regard de votre éditorial du mardi 2 février intitulé « Le mythe

de la monnaie commune », je constate simplement que le débat est ouvert sur la création éventuelle d'un espace monétaire unique en Amérique du Nord. J'eusse souhaité que votre rejet net de cette idée repose au moins sur de bonnes raisons et non sur un raccourci aussi expéditif que celui d'ouvrir, tambour battant, un procès d'intentions politiques à l'encontre du ministre Bernard Landry.

Je constate qu'au plan historique, rien ne présume dans la création d'une union monétaire que les partenaires pèsent d'un même poids économique dans la corbeille de mariage. La France, comme ancienne puissance coloniale, cautionne à travers sa propre institution d'émission la zone monétaire du franc CFA. Une monnaie ayant cours légal dans les divers agrégats sont administrés par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (sept pays) et la Banque des États de l'Afrique centrale, un regroupement de six pays.

Qui oserait comparer la richesse et le dynamisme de l'économie gabonaise avec le voisin tchadien ou encore s'offusquer de la présence d'un taux d'inflation annuel de 2 % au Togo contre 14 % au Bénin. Pourtant ces États indépendants font partie de la zone monétaire du Franc CFA... et, j'ajouterais, de la même zone douanière. Encore récemment, tous ces pays, plus la minuscule République islamique des Comores, ont signé un traité relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique, traité qui s'inscrit pleinement dans l'esprit d'une mondialisation accélérée du commerce.

La question fondamentale que

l'on doit se poser se résume en une seule phrase. L'Accord de libre-échange nord-américain conduit-il à une éventuelle union monétaire ? En d'autres termes, la « continentalisation » des entreprises et les nouvelles dynamiques commerciales libérées par l'ALÉNA sont-elles des forces assez puissantes pour susciter chez-nous de nouvelles attentes d'intégration économique qui prendraient cette fois la forme d'une union monétaire entre les mêmes partenaires ?

À cette question, vous connaissez le cheminement historique emprunté par la Communauté européenne pour mener à bien le projet de la création de l'euro. Je soumets que si, entre partenaires économiquement inégaux, nous avons négocié avec succès l'ALÉNA, pourquoi ne pourrions-nous pas envisager la création d'une éventuelle zone dollar en Amérique du Nord ?

Richard BOURDEAU
Candiac

Question de droit

■ J'espère que vous défendrez le droit à la liberté de porter ou pas le casque de vélo. Si on perd ce droit, lequel faudra-t-il laisser aller la prochaine fois ?

Gilles J. LEMIEUX
Joliette

Et la ligne Anjou-Duvernay alors...

■ Je me permets de vous déranger afin de vous faire part de mon inconfort face à la couverture de *La Presse* en ce qui a trait au dossier de

la construction des nouvelles lignes électriques d'Hydro-Québec. Je suis un citoyen de Laval (quartier de Duvernay-est) et j'ai maintenant une ligne électrique de 315 KV comme voisin. Je trouve étonnant que l'on couvre ces dossiers sans aucun égard à la construction de cette nouvelle ligne Anjou-Duvernay durant la dernière année.

Dans tous les articles sur les changements qui ont été faits pour « renforcer le réseau », notamment au sujet du jugement de la ligne Hertel-Des Cantons, il n'est jamais fait mention de la ligne Anjou-Duvernay. On dirait que cette ligne a « passé comme dans du beurre » ! Pourtant, Hydro a réussi ce projet grâce au décret suivant les événements de janvier 1998.

La société d'État tentait depuis plusieurs années de mener ce projet à terme mais elle ne réussissait pas à rencontrer les exigences du BAPE. Avec l'aide du gouvernement Bouchard, Hydro a réussi à passer cette ligne à travers la rivière des Prairies !!! Dans un temps record. Tout était terminé en décembre dernier. D'énormes pylônes rouges et blancs en plein milieu de la rivière ! Étonnant qu'on ne parle pas de désastre environnemental dans ce cas-ci. Et je ne parle que de la rivière. Comment expliquer le silence général à ce sujet. Est-ce parce que les journalistes d'aujourd'hui n'attendent que les conférences de presse pour recueillir de l'information ? J'estime que le métier de journaliste en est un de recherche. Le journaliste ne doit pas être essentiellement à la remorque des « producteurs » de points de presse.

Éric DIOTTO
Laval

Opinions

Le modèle québécois

Pouvons-nous rester dans la course avec un vieux modèle ?

CLAUDE CASTONGUAY C.C., O.Q.

L'auteur a été ministre dans le premier gouvernement de Robert Bourassa. Entre autres, il a mis en place le régime d'assurance-maladie du Québec. Par la suite, il a été nommé sénateur, en plus d'être un des dirigeants de la Banque Laurentienne durant plusieurs années.

Au cours de la dernière campagne électorale, il a souvent été question du modèle québécois, de la supériorité de ce modèle et de l'importance de le sauvegarder. Bien des Québécois ont accepté cette manière de voir sans trop se poser de questions. D'ailleurs, comme il s'agit d'un concept plutôt vague, il peut selon les personnes signifier bien des choses.

Le modèle québécois c'est la sauvegarde du passé et la continuité, c'est une façon plus humaine de gouverner, c'est la sauvegarde des valeurs québécoises face à la mondialisation, c'est miser sur les qualités des Québécois et ce qui les distingue des autres. Le modèle québécois se veut évidemment rassurant. Il est à l'opposé des modèles ontarien et albertain qui ne découleraient, selon les protagonistes du modèle québécois, que de froids impératifs capitalistes. Cette façon de voir est-elle justifiée ? Le modèle québécois nous sert-il encore bien ? Voilà des questions que nous devons certainement nous poser.

Ce que l'on évoque aujourd'hui comme le modèle québécois trouve son origine dans la révolution tranquille. En effet, au début des années soixante la situation au Québec aux points de vue politique, économique et social était telle qu'un vigoureux coup de barre s'imposait. L'état est alors apparu comme le seul instrument capable d'engager le Québec francophone sur la voie du rattrapage, du développement et du progrès. Ce fut tout à la fois la nationalisation de l'électricité, le Régime de rentes, la Caisse de dépôt, la Société générale de financement et, afin de concrétiser l'objectif de l'égalité des opportunités, la réforme de l'aide sociale et les réformes visant à donner à tous l'accès à l'éducation et aux services de santé. Le contexte dans lequel ces mesures furent implantées n'aurait pu être plus favorable : une dette publique très faible, des taxes et des impôts peu élevés et une croissance économique qui ne semblait pas vouloir prendre fin.

Alors qu'avant 1960 les interventions de l'état se limitaient à un strict minimum, l'enthousiasme créé par la révolution tranquille a été tel que, dans l'esprit de la majorité des Québécois, l'implication de l'état est graduellement apparue comme la voie à suivre dans tous les domaines. C'est ainsi qu'au cours des années une abondante législation et une multitude de programmes, ayant pour effet de toujours impliquer l'état davantage, ont été adoptés. La mode aux subventions s'est rapidement répandue. Dans les secteurs de l'éducation et de la santé, l'intervention de l'état a éventuellement permis à une bureaucratie envahissante de répandre une

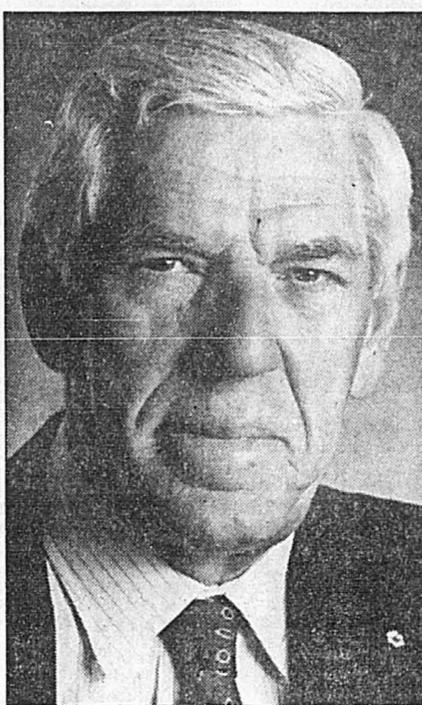
idéologie visant à éliminer tout ce qui est privé et toute forme de concurrence. Le concept de l'égalité des opportunités a été graduellement supplanté par celui du nivellement par le bas. Le gouvernement a multiplié les réglementations dans tous les domaines. Un nombre surprenant d'organismes ont été créés à des fins de consultation, de contrôle, de réglementation, d'étude et de je ne sais quoi. Pendant ce temps l'équilibre dans la législation sur les relations de travail a été modifié et d'anti-syndicale elle est devenue nettement pro-syndicale. Dans les secteurs public et parapublic des monopoles syndicaux permanents ont été concédés. Enfin, les groupes d'intérêt se sont organisés et ont développé des stratégies permettant aux plus forts, par des moyens comme le blocage de route ou par du vandalisme pur et simple, de faire, chanter impunément le gouvernement omniprésent.

D'une intervention nécessaire et ciblée dans des secteurs névralgiques, l'état a graduellement envahi à toute fin pratique tous les domaines. Ce qui fait en sorte qu'aujourd'hui l'interventionnisme de l'état est plus prononcé au Québec que partout ailleurs en Amérique du nord.

Si l'on compare avec le passé, il est évident que nous avons marqué des progrès énormes à bien des égards. Nous pouvons même nous enorgueillir des réussites remarquables de nombreux Québécois et Québécoises et de plusieurs de nos entreprises et de nos institutions. Toutefois, si l'on compare l'évolution de la situation au Québec à l'évolution de la situation chez nos voisins canadiens, et plus particulièrement en Ontario, ce qui se dégage est loin d'être reluisant. À tel point qu'il faut se poser de sérieuses questions au sujet de ce que l'on désigne comme le modèle québécois.

En effet, selon une récente étude du Mouvement Desjardins, l'économie du Québec a marqué une croissance de 156 % entre 1980 et 1996 contre 169 % dans le reste du Canada et 202 % en Ontario. La différence avec l'Ontario est particulièrement significative d'autant plus qu'au départ l'économie de cette dernière était déjà beaucoup plus forte qu'au Québec. Pour illustrer l'importance de ce phénomène, supposons que l'économie québécoise se situait au niveau 100 en 1980 et celle de l'Ontario au niveau 125. En 1996, selon cet exemple, l'économie québécoise serait passée au niveau 156 alors que l'économie ontarienne serait passée au niveau 253. L'écart entre les deux économies qui n'était que 25 au début de la période est passé à 97. Comme cet exemple le démontre, l'écart avec notre voisin ontarien va en s'accroissant.

Le niveau relativement plus élevé des dépenses publiques au Québec, résultant de l'interventionnisme trop poussé de l'état, a fait en sorte que notre dette publique est beaucoup plus élevée que celle de notre voisin ontarien, soit 64,7 % de notre PIB contre seulement 33,9 % en Ontario. Cet écart a pour effet de faire peser beaucoup plus lourdement le service de la dette au Québec. Il n'est donc pas surprenant de constater que le fisc au Québec a absorbé au cours de la période 42,4 % des revenus contre seulement



Claude Castonguay

26,1 % en Ontario. Ce qui fait en sorte qu'au Québec le revenu disponible par habitant, après impôts, est faible. Dans l'ensemble canadien, le Québec ne se situe, à cet égard, qu'au cinquième rang et perd du terrain à tel point que le Nouveau-Brunswick est en voie de nous rattraper. À ce tableau déjà peu reluisant, il faut en outre ajouter les niveaux toujours élevés du chômage au Québec, environ 2 % de plus que la moyenne canadienne, et le phénomène de plus en plus inquiétant de la pauvreté.

Si les Québécois bénéficiaient d'une qualité plus élevée de services publics, notamment en matière d'éducation et de santé, et que l'économie québécoise gagnait du terrain par rapport à nos voisins, le niveau élevé des taxes et impôts pourrait se justifier pendant une période de temps. Mais ce n'est de toute évidence pas le cas. L'élimination de toute concurrence en santé et en éducation, la centralisation excessive et les politiques de nivellement sous la pression des syndicats ont eu des conséquences très négatives sur la qualité des services. Si des comparaisons objectives et rigoureuses étaient possibles en matière d'éducation et de santé, j'ai bien peur qu'elles seraient aujourd'hui à notre désavantage. D'ailleurs si on leur donnait le choix, les Québécois n'hésiteraient pas à échanger un peu moins de compassion de la part de nos gouvernants et des fonctionnaires contre plus d'emplois, moins de chômage et des taxes et impôts moins élevés.

L'analyse qui précède, conduit à la conclusion qu'il est devenu urgent de moderniser le modèle québécois et de l'adapter au contexte concurrentiel actuel. Comment pouvons-nous en effet espérer demeurer dans la course, car c'est vraiment de cela dont il

s'agit, avec un modèle des années soixante contre des concurrents qui ont les modèles les plus récents, même si certains aspects de ces modèles doivent être rejetés. Nos gouvernants, qui vivent les dures réalités du monde contemporain, ont la responsabilité de mieux faire comprendre aux Québécois les exigences différentes du monde d'aujourd'hui par rapport à celui d'hier. Le modèle québécois ne doit pas être évoqué uniquement en période électorale pour susciter la crainte face au changement.

Ce qu'il faut avant tout c'est un changement de mentalité, de perspective et d'équilibre. L'on doit cesser de voir l'interventionnisme de l'état comme la solution à la plupart des problèmes et miser davantage sur l'initiative des individus, des entreprises et des institutions. Il faut libérer à tous les niveaux les forces capables de s'engager dans la production de la richesse. Plus concrètement cela signifie que les interventions de l'état doivent être moins généralisées, mieux ciblées. Présentement l'implication du gouvernement est tellement répandue et les processus de décision sont centralisés à tel point qu'il ne se passe pratiquement pas une journée sans que le gouvernement ne soit confronté à une crise, ce qui n'est absolument pas normal. Le premier ministre donne trop souvent l'impression d'un pompier qui court d'un feu à l'autre !

Plusieurs changements de direction s'imposent pour favoriser l'initiative à tous les niveaux et une plus grande création de la richesse. L'état doit mieux cibler et restreindre ses interventions en misant davantage sur une véritable décentralisation, ce qui lui permettra de concentrer sur l'essentiel ses ressources humaines et financières. La priorité doit être placée sur la réduction de la dette publique et des impôts, le remplacement des subventions par des crédits d'impôt et un allègement de la réglementation et des exigences bureaucratiques de l'état. Un équilibre plus juste dans les relations de travail doit être établi. Dans le secteur public et parapublic, les situations de monopole, qui ne sont pas plus acceptables au niveau syndical qu'au niveau des entreprises, doivent être ouvertes à un plus libre choix de la part des premiers intéressés, soit les membres des syndicats. L'accent doit être clairement placé sur une meilleure qualité et une plus grande productivité dans les services publics en général et notamment en matière de santé et d'éducation. Dans ces deux secteurs, l'idéologie anti-privée prévalante doit faire place à la recherche d'une saine complémentarité entre le privé et le public et l'introduction, par tout où cela est possible, d'éléments de concurrence.

Ces changements s'inspirent, en les humanisant, des orientations prises dans les pays et les provinces qui connaissent les croissances économiques les plus dynamiques. Aucun de ces changements ne remet en cause les acquis de la révolution tranquille. Il ne s'agit aucunement non plus de mettre au rancart la social-démocratie. Argumenter en faveur d'un modèle québécois traditionnel, c'est argumenter en faveur d'un modèle qui ne nous sert plus bien. À l'ère de la mondialisation et de la concurrence à l'échelle globale, il faut faire en sorte que le modèle québécois se compare avantageusement aux modèles de nos concurrents.

Il faut changer le Code du travail, et vite!

HENRI MASSÉ

L'auteur est président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Tant que le Code du travail n'aura pas été changé pour faciliter l'accès au syndicalisme, les employeurs sans scrupules comme McDonald's auront beau jeu d'étirer les délais et de multiplier les pratiques déloyales pour empêcher leurs salariés de se donner un syndicat.

Que le Syndicat des Teamsters (FTQ) ait perdu le vote de reconnaissance syndicale au McDo du Plateau Mont-Royal à Montréal, ce n'est pas une surprise pour nous car les délais étaient pipés. Il s'est passé 15 longs mois entre la date du dépôt de la requête en accréditation au ministère du Travail, le 28 novembre 1997, et la date du vote, le 22 février 1999. En novembre 1997, 72 % des salariés avaient signé leur carte d'adhésion au syndicat.

Mais depuis lors, l'employeur, M. Laurent Vignola, avec l'appui de la direction de McDonald's, a fait une campagne systématique d'intimidation et même de terreur antisyndicale auprès de ses jeunes salariés.

En 15 mois de pressions et de harcèlement, presque 80 % des jeunes qui travaillaient au McDo au moment du dépôt de la requête sont partis, écoeurés pour la plupart. Ce fut le cas de tous — je dis bien tous — les leaders du mouvement de syndicalisation. Très précisément, sur les 54 salariés qui pouvaient participer au vote, une douzaine seulement étaient là il y a 15 mois. Dans ces conditions, nous n'avions pas beaucoup de chance de remporter le vote. Nous y avons quand même participé pour ne pas laisser tomber les jeunes qui voulaient encore un syndicat pour les re-

présenter. Mais il est difficile de mener un combat sans combattants.

Tous les nouveaux salariés embauchés depuis 15 mois par le McDo du Plateau Mont-Royal ont été triés sur le volet par l'employeur qui leur a fait subir un véritable lavage de cerveau antisyndical. Ces jeunes ont terriblement peur de perdre leur emploi s'ils se syndiquent. Je ne leur en veux pas mais j'en veux à leur employeur qui a pris tous les moyens, même les plus dégueulasses, pour combattre le droit à la syndicalisation pourtant reconnu dans notre Code du travail.

Ainsi, en août dernier, après des procédures interminables, le commissaire du travail, M. Jean Lalonde, avait donné raison au syndicat quant au nombre de salariés concernés par la requête en accréditation, soit une cinquantaine. L'employeur contestait ce nombre et voulait y ajouter 58 salariés (sic) plus faciles embauchés en vitesse dans les jours précédant le dépôt de la requête. La majorité d'entre eux ont pu voter le 22 février à la suite du départ des anciens salariés pro-syndicat.

Ensuite, au cours des audiences qui s'éternisaient au ministère du Travail, l'employeur s'est acharné à réclamer que la taille de l'unité de négociation englobe non seulement le McDo du Plateau Mont-Royal mais aussi ses trois autres restaurants franchisés à Montréal (rues University et Masson, et avenue du Parc). Cette manoeuvre cousue de fil blanc avait pourtant été déboutée auparavant par le commissaire du travail dans un dossier semblable, lors de l'examen de la requête concernant la syndicalisation du McDonald's de Saint-Hubert sur la rive sud de Montréal. Pour mémoire, le McDo de Saint-Hubert a fermé sauvagement ses portes il y a un an, quelques jours avant que le Syndicat des Teamsters (FTQ) obtienne enfin son accréditation.

Le propriétaire du McDonald's du Plateau



Henri Massé

Mont-Royal s'est livré à une contestation injustifiée et déraisonnable en regard de l'article 32 du Code du travail. Mais le Code est plein de trous et c'est pourquoi nous voulons qu'il soit modernisé le plus vite possible. Il faut notamment que les procédures d'accréditation soient plus rapides et efficaces, de façon à réduire les délais et à limiter les pratiques patronales déloyales. La nouvelle ministre du Travail, Mme Diane Lemieux, a accepté d'amorcer le processus de refonte du Code en consultant les parties au sein du Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre, qui réunit les syndicats, les patrons et les gens du ministère.

La FTQ est fière de la difficile campagne qu'elle a menée, avec le Syndicat des Teamsters, en faveur de la syndicalisation des McDonald's. Je le dis sans fausse modestie : dans toute l'Amérique du Nord, c'est au

Québec que cette campagne a été la plus active. Elle a d'ailleurs recueilli un large appui dans l'opinion publique et auprès de la jeunesse, comme l'indiquent clairement les résultats d'un sondage CROP-FTQ rendu public en avril 1998 : près des deux tiers (64 %) de la population était d'accord avec la démarche de syndicalisation des jeunes salariés de McDo ; chez les plus jeunes (18 à 34 ans), cet appui atteignait 72 %.

Faut-il rappeler qu'un seul restaurant de l'empire McDonald's est syndiqué en Amérique du Nord, et seulement depuis août 1998, à Squamish près de Vancouver en Colombie-Britannique. Les jeunes salariés y sont représentés par les Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA), un syndicat affilié à la FTQ au Québec. En vertu des lois du Travail de cette province social-démocrate, il n'a fallu que vingt-huit (28) jours pour que le syndicat soit accrédité. Les négociations sont cependant ardues pour la signature d'un premier contrat de travail.

Des syndicats sont également implantés chez McDonald's en Europe, notamment en France, en Allemagne et dans les pays scandinaves, mais les lois du Travail dans ces pays sont différentes.

Par ailleurs, des syndicats de la FTQ sont reconnus au Québec dans d'autres chaînes de restaurants moins antisyndicales que McDonald's : une quinzaine de Poulet Frit Kentucky à Québec et dans la région ; quelques dizaines de pâtisseries Saint-Hubert. Au Coq, Chalet Suisse, Benny, Dixie Lee, etc. un peu partout au Québec ; tous les restaurants de la chaîne Marie-Antoinette ; trois restaurants de la chaîne Le Commensal à Montréal, Greenfield Park et Québec ; deux Harvey's (à Brossard et Beauport), etc. Un syndicat FTQ vient tout juste d'être reconnu pour représenter la centaine de salariés du célèbre restaurant Hélène de Champlain à Montréal.

Si nous avons pu réussir tout cela avec le Code du travail actuel, imaginez ce que nous pourrions faire avec un nouveau Code qui reconnaîtrait vraiment l'exercice du droit d'association des salariés.

Politique

Orphelins de Duplessis: plus que des excuses

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Le gouvernement Bouchard est déterminé à aller plus loin que les simples excuses dans le dossier des « orphelins de Duplessis ». Une compensation monétaire est désormais envisagée par Québec, une idée pilotée par le ministre responsable du dossier, Robert Perreault.

Les orphelins de Duplessis sont revenus à la charge dans les médias cette semaine après que l'archevêque de Montréal, Mgr Jean Claude Turcotte, eut défendu les religieuses accusées d'avoir imposé des sévices corporels à ces enfants d'orphelins dans les années 50.

Les orphelins parlent de 321 cas de violence physique ou d'agressions sexuelles.

Depuis des années, leur dossier progresse à pas de tortue — une commission parlementaire les a entendus il y a un an. À la mi-février, le premier ministre Lucien Bouchard avait promis une réponse rapide à leurs doléances. De simples excuses ont été un temps considérées, mais Québec a cheminé et envisage désormais « une compensation tangible » pour les gens malmenés, qui n'ont semble-t-il jamais chiffré leur réclamation.

Élections en vue en Ontario

Presse Canadienne
LONDON, Ontario

Le premier ministre de l'Ontario, Mike Harris, a laissé entendre hier que les Ontariens seraient appelés aux urnes dès ce printemps.

Alors qu'il participait à une tribune téléphonique, sur les ondes de la radio CJBK, le premier ministre a déclaré, à un certain moment, « voilà des sujets qu'il faudra aborder durant un scrutin printanier ».

Washington soutient les candidats canadien et néo-zélandais à la direction de l'OMC



Madeleine Albright

Agence France-Presse
CHIANG MAI, Thaïlande

Les États-Unis ont choisi de soutenir la candidature canadienne ou néo-zélandaise à la direction générale de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), a indiqué hier un responsable américain, à l'arrivée du secrétaire d'État Madeleine Albright en Thaïlande.

« Nous avons indiqué une préférence pour (le candidat canadien) Roy MacLaren et (le Néo-Zélandais) Mike Moore, fondée sur le fait que leurs vues politiques et leur vision de l'OMC sont plus « compatibles » avec les nôtres », a souligné le responsable du département d'État.

Cette prise de position est un revers pour le postulant thaïlandais, le vice-premier ministre Supachai

Panitchpakdi, jusqu'à présent favori pour prendre la tête de l'OMC.

« Nous avons dit aux Thaïlandais que nous avions la plus haute estime pour Supachai, mais c'est une question de politique », a expliqué le responsable américain.

Le gouvernement thaïlandais souhaitait profiter de la venue de Mme Albright pour obtenir un coup de pouce de Washington en faveur de son candidat.

« Nous apprécierions que les États-Unis n'opposent pas de veto au candidat thaïlandais », a souligné hier M. Surin avant l'arrivée de Mme Albright.

M. Supachai semble toujours le mieux placé pour devenir directeur général de l'OMC, mais un autre candidat, le Marocain Hassan Abouyoub, le talonne, selon des sources au sein de l'OMC.

Lors d'une réunion de l'organe exécutif de l'OMC, le Conseil général, des consultations privées au sein des 118 délégations ont montré que M. Supachai était le choix de 39 missions, et M. Abouyoub (soutenu par les pays francophones) de 35.

Vingt-trois délégations étaient en faveur de M. MacLaren, le haut-commissaire (ambassadeur) du Canada à Londres, et 21 pour M. Moore, ancien premier ministre de Nouvelle-Zélande.

L'OMC s'est fixé le 12 mars comme date-butoir dans son long processus de désignation d'un successeur à Renato Ruggiero, qui quittera son poste au plus tard fin avril. Elle s'était déjà fixé précédemment deux dates, en décembre puis mi-février, mais ses membres ne sont pas parvenus à un consensus.

La GRC manque de moyens pour enrayer une contrebande qui ne cesse d'augmenter

GILLES TOUPIN
du bureau de La Presse, OTTAWA

La contrebande d'alcool, de cigarettes, de drogues, d'armes à feu et de divers autres biens augmente sans cesse au Canada et le gouvernement fédéral ne donne pas à la GRC les appuis dont elle aurait besoin pour enrayer ce fléau.

Brandissant à la sortie des Communes un document interne de la Direction des renseignements criminels de la GRC, obtenu grâce à la Loi d'accès à l'information, le député réformiste Jim Abbott (Kootenay-Columbia) a soutenu que le Solliciteur général n'était pas à la hauteur de sa promesse publique de faire de la contrebande et du crime organisé cette année sa plus grosse priorité.

Le rapport en question se veut une sorte de survol des activités de contrebande au Canada. Il souligne principalement que le trafic des stupéfiants et le blanchiment de l'argent par le crime organisé colombien en Amérique du Nord est

« intégré », c'est-à-dire que les réseaux et les opérations criminelles sont menés sans être perturbés par l'existence des frontières nationales. « La drogue, précise le rapport, est acheminée de façon constante du Canada vers les États-Unis ». Les règles de déclaration canadiennes en vigueur aux douanes contribuent à renforcer les activités criminelles des groupes colombiens en Amérique du Nord et réduisent les capacités d'action de la GRC.

« Ce document nous démontre, affirme Jim Abbott, combien il doit être frustrant aujourd'hui d'être un policier de la GRC. »

Bien que le document de la Direction des renseignements criminels fasse l'éloge de la nouvelle stratégie mise en place par l'ancien Solliciteur général, Andy Scott, contre la contrebande, il ne manque de laisser entendre que cela est insuffisant, qu'il faut un nouveau plan d'action pour la police et des ressources supplémentaires. « Ils n'ont pas l'appui nécessaire, dit Jim Abbott. Même l'augmentation

de 12 % dans le dernier budget est insuffisante. Pourquoi a-t-il fallu tant de temps et pourquoi si peu ? »

Parmi les points saillants du rapport de la Direction des renseignements criminels, on note que les points d'entrée au Canada sont nombreux dans chaque province mais que la GRC n'a pas les ressources pour les surveiller 24 heures sur 24. Akwesasne jouit notamment du titre de plus important point d'entrée de produits de contrebande au pays, nonobstant la drogue.

Le rapport souligne également que le tabac et l'alcool demeurent les biens favoris illégaux des Canadiens qui s'approvisionnent sur le marché noir. Les cigares cubains sont aussi de plus en plus en demande, les contrebandiers les achetant 65 dollars US la boîte de *Cohibas esplendidos* à Cuba pour les revendre jusqu'à 80 dollars CAN l'unité. Dans certaines régions du pays, c'est la contrebande d'armes à feu qui fait florès. C'est le cas pour Vancouver. Le rapport rappelle la

tentative d'un citoyen de l'Ontario de vendre 34 hélicoptères de combat à l'Irak. Il rappelle également la saisie, à Kitchener, d'équipements pour missiles au laser, sans compter l'augmentation de la contrebande de diamants, de bijoux, de pornographie juvénile et, phénomène qui prend de l'ampleur depuis peu, la contrebande des immigrants illégaux.

Jim Abbott soutient que ce rapport interne de la GRC reflète davantage ce qu'est la réalité de la contrebande au Canada que le rapport sur le crime organisé déposé chaque année par le Solliciteur général.

Au bureau du nouveau Solliciteur général, Laurence MacAuley, on rétorque que le rapport de la GRC démontre bien que les policiers de ce corps font leur travail. Le porte-parole du ministre, Dan Brian, affirme par ailleurs que, du côté monétaire, M. MacAuley est conscient des besoins et qu'il procède actuellement à une révision des ressources de son ministère avec le Conseil du Trésor.

Nos prestigieux conférenciers

JACQUES GIRARD
Président du conseil
CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL
Président du conseil
DOMTAR

Président-directeur général
MONTRÉAL INTERNATIONAL

CLAUDE CASTONGUAY
Vice-président du conseil
BANQUE LAURENTIENNE
DU CANADA

DR PETER A.R. GLYNN
President and Chief Executive Officer
KINGSTON GENERAL HOSPITAL

CLAUDE E. FORGET
Conseiller et administrateur de sociétés

DAVID LEVINE
Président directeur général
HOPITAL D'OTTAWA

JEAN-PIERRE GIRARD
Chercheur associé
Chaire de coopération Guy-Bernier
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
À MONTRÉAL - UQAM

CLAUDE DESJARDINS
Président du conseil d'administration
HOPITAL DE READAPTATION
VILLA MEDICA

HUBERT GAUTHIER
Président-directeur général
HOPITAL DE ST-BONIFACE
MANITOBA

DR VICTOR G. RODWIN
Professor on Health Policy
and Management
NEW YORK UNIVERSITY

DR RENALDO N. BATTISTA
Président
CONSEIL D'ÉVALUATION DES
TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ

DR RENALD DUTIL
Président-directeur général
FÉDÉRATION DES MÉDECINS
OMNIPRATICIENS DU QUÉBEC

DR NICOLAS STEINMETZ
Directeur général associé
Planification et initiatives stratégiques
CENTRE UNIVERSITAIRE
DE SANTÉ MCGILL

DR PAUL A. LAMARCHE
Directeur et professeur titulaire
Département de médecine
sociale et préventive
UNIVERSITÉ LAVAL

DR J. IVAN WILLIAMS
Chief Executive Officer
INSTITUTE FOR CLINICAL EVALUATIVE
SCIENCES

DUANE ADAMS
Director
SASKATCHEWAN INSTITUTE
OF PUBLIC POLICY

LES GRANDS SOMMETS^{MD}
DE LA SANTÉ

PRÉSIDENTS ET MEMBRES DES CONSEILS D'ADMINISTRATION,
GESTIONNAIRES DE LA SANTÉ

Au programme :

Évolution de la santé au Canada et dans le monde

Intégration des soins : le modèle de l'Alberta

Incitatifs et mesures de performance

Financement et choix technologiques

L'apport du privé : opportunités et limites

Invités spéciaux :



MICHAEL B. DECKER
Health and Medicare Expert & Author
Chairman of the National Board
CANADIAN INSTITUTE FOR HEALTH INFORMATION

SHEILA C. WEATHERILL
President and
Chief Executive Officer
CAPITAL HEALTH AUTHORITY ALBERTA



Conférence le 15 avril 1999
Ateliers optionnels le 16 avril 1999
Hôtel Le Hilton Bonaventure-Montréal

Places limitées R.S.V.P. (514) 861-7000

Présenté par :
PERFORM

En collaboration avec :
La Presse

Collaboration spéciale :
MERCK FROSST

Nos prestigieux conférenciers

ROBERT BUSILACCHI
Directeur général
CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE DE QUÉBEC

DR RAYMOND CARIGNAN
Directeur général
INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE MONTRÉAL

PIERRE MONTESANO
Président
BIOMA RECHERCHES

CAMILLE GAGNON
Président du conseil
INNOVITECH

YVON BRUNELLE
Chercheur, direction générale de la
planification et de l'évaluation
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX

JEAN-CLAUDE BERLINGUET
Directeur général
CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE
LANAUDIÈRE

ALAIN LAPOINTE
Chef du service de physique
et génie biomédical
CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE
MONTRÉAL

GÉRARD R. DOUVILLE
Directeur général administration
OGILVY RENAULT
et ex-directeur général
HÔPITAL ROYAL VICTORIA

ROGER JACOB
Directeur adjoint, direction des
ressources financières et
des services techniques
HÔPITAL DU SACRÉ-COEUR
DE MONTRÉAL

LÉONARD AUCOIN
Vice-président, services-conseils
Santé et services sociaux
GROUPE CGI

DR JACQUES LEMIRE
Ophthalmologiste
IRIS CLINIQUE D'OPHTHALMOLOGIE

DR HOWARD BERGMAN
Directeur de la division
de gériatrie
HÔPITAL GÉNÉRAL JUIF

DR JEAN RODRIGUE
Directeur général adjoint
Directeur de la planification et
régionalisation, communications
FÉDÉRATION DES MÉDECINS
OMNIPRATICIENS DU QUÉBEC

DR JUAN ROBERTO IGLESIAS
Président
CONSEIL MÉDICAL DU QUÉBEC

Politique

400 millions pour les ordinateurs et... les fêtes

L'avènement de l'an 2000 coûtera plutôt cher aux contribuables canadiens

VINCENT MARISSAL
du bureau de La Presse, OTTAWA

Qu'on le célèbre avec faste ou qu'on le craigne comme la peste, l'avènement de l'an 2000 coûtera cher aux contribuables canadiens. Ottawa a en effet prévu près de 400 millions à son budget de cette année pour préparer les ordinateurs et... organiser des petites fêtes à travers le pays.

Le fameux bogue de l'an 2000 qui menace de paralyser des pans entiers du système informatique du gouvernement inquiète Ottawa au plus haut point. Les avertissements du vérificateur général, Denis Desautels, ces deux dernières années ne sont pas restés lettre morte.

En 1999-2000, Ottawa dépensera 287 millions pour convertir les ordinateurs au nouveau millénaire ou carrément acheter de nouveaux appareils.

Ces 287 millions s'ajoutent aux 454 autres millions investis par le gouvernement fédéral depuis quelques années en prévision de l'arrivée de l'an 2000.

La priorité du traitement antibogue est accordée aux systèmes dits « critiques », comme ceux de la Défense nationale ou encore ceux des organismes qui émettent des chèques aux contribuables. Ottawa consacre 134 millions seulement dans ces secteurs névralgiques.

Pour les derniers mois précédents l'arrivée de l'an 2000, le Conseil du Trésor a mis 100 millions à la disposition des ministères et organismes qui pourraient découvrir d'urgents besoins informatiques.

À événement exceptionnel, règle exceptionnelle : Marcel Massé permet aux ministères et organismes de remplacer immédiatement leur équipement et de rembourser le Conseil du Trésor plus tard.

Pendant que l'on se prépare au pire dans certains ministères, à la Défense notamment, d'autres ont plutôt l'esprit à la fête.

Le gouvernement Chrétien a ainsi prévu 82 millions au budget des dépenses de 1999-2000 pour subventionner des fêtes ou événements culturels marquant le passage au nouveau millénaire.

Placé sous la responsabilité du vice-premier ministre Herb Gray, le

Bureau du Canada pour le millénaire a déjà approuvé 87 projets à travers le pays et fait en ce moment la sélection finale parmi les 1500 autres suggestions reçus l'automne dernier.

On retrouve un peu de tout parmi les idées de célébration des Canadiens, du bicentenaire de Hull au Camp des pêcheurs de Yarmouth en Nouvelle-Écosse, du Festival des drapeaux de Fenelon Falls en Ontario au spectacle de marionnettes géantes de Jonquière en passant par la restauration d'un désert en Colombie-Britannique.

Ottawa, qui se défend de subventionner des partis à travers le pays, verse aux communautés un tiers du budget des projets approuvés par des organismes locaux.

La fierté nationale pourra aussi s'exprimer cette année par un autre canal, soit le Bureau d'information

du Canada, qui offre 4,9 millions aux Canadiens.

Le BIC consacre ainsi un quart de son budget de 20 millions à des « contributions à l'appui d'activités et de projets visant à favoriser la compréhension et l'appréciation de l'identité canadienne et une prise de conscience sociale ».

Le BIC veut « renforcer les composantes de communications de certaines initiatives qui font connaître les valeurs et les avantages du Canada, démontrer la pertinence des programmes et des services du gouvernement, répondre aux besoins d'information des Canadiens sur les programmes du gouvernement et élaborer des méthodes de communications innovatrices pour répondre aux questions d'intérêt pour les Canadiens ».

Le zèle de l'Immigration à l'endroit des Français préoccupe Perreault

KATIA GAGNON
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Le ministre de l'Immigration du Québec, Robert Perreault, se dit préoccupé par le zèle des agents d'Immigration Canada qui, au cours des dernières années, ont fait des misères à plusieurs visiteurs français arrivant en sol québécois : certains se sont même fait cavalièrement renvoyer chez eux.

« Nous faisons des efforts importants auprès des Français, que ce soit au plan touristique ou au plan de l'immigration », souligne M. Perreault, qui suggère que les actes

des agents d'Immigration Canada pourraient nuire à l'entreprise de séduction québécoise.

« Sans dire que cela compromet nos efforts, ce qui serait un peu exagéré, je dois dire que c'est préoccupant », ajoute M. Perreault, qui a fait part de ses inquiétudes à son homologue fédérale, Lucienne Robillard, lors d'une rencontre lundi.

M. Perreault a également demandé à Mme Robillard, qui procède à une large consultation sur son livre blanc sur l'immigration, que le Québec puisse désormais choisir les travailleurs temporaires

qui viennent au Québec. Plus de 33 000 personnes sont venues travailler, pour un laps de temps plus ou moins long, en sol québécois l'an dernier. Or, le travail temporaire devient de plus en plus la porte d'entrée de l'immigration au Canada.

« Et comme c'est Ottawa qui sélectionne les travailleurs temporaires, on ne voudrait pas se retrouver dans une situation où nos immigrants deviendraient sélectionnés, de fait, par le gouvernement fédéral, alors que l'entente Canada-Québec sur l'immigration nous accorde spécifiquement le droit de sélectionner nos immigrants », lance

Robert Perrault, qui plaide également que le Québec est le mieux placé pour déterminer lui-même les secteurs où la main-d'oeuvre manque.

M. Perreault a d'ailleurs réclamé que la ministre fédérale ne relègue pas au rang d'un simple accord administratif cette entente conclue entre Ottawa et Québec, qui accorde à la province des pouvoirs étendus en matière d'immigration. « Nous ne voulons pas que cette entente soit reléguée dans les limbes, dans un futur proche ou éloigné », dit M. Perreault, qui croit que le texte de l'accord devrait faire partie intégrante de la loi fédérale.



Robert Perreault

Les Français sont traités équitablement, dit Robillard

JULES RICHER
Presse Canadienne, OTTAWA

Malgré les nombreux cas rapportés récemment, la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lucienne Robillard, soutient que ses agents sont équitables envers les citoyens français qui visitent le Canada.

« Tous les dossiers ont été vérifiés de A jusqu'à Z ; les mesures correctives ont été apportées. Mais je ne pense pas qu'il y ait de problème particulier », a-t-elle affirmé hier à sa sortie de la Chambre des communes.

« Il y a toujours place à amélioration, mais quand je regarde le pourcentage de personnes à qui on refuse l'admission à Dorval ou à Mirabel, il est très limité par rapport aux voyageurs de France ou d'ailleurs », a-t-elle ajouté.

Depuis environ un an, plusieurs cas de visiteurs français ayant été l'objet de tracasseries de la part des agents de l'immigration ont été signalés. Certains ont même dû rebrousser chemin à leurs propres frais en reprenant l'avion aussitôt arrivés au Canada.

Hier encore, Pierre Foglia, de La Presse, citait le cas de Bruno Bresson, un ressortissant français, qui se trouve actuellement à Montréal. Il serait recherché par les services d'immigration canadiens alors qu'il n'a jamais tenté de se cacher des autorités.

Mme Robillard a été informée des détails de ce dossier par ses fonctionnaires. Cependant, ceux-ci auraient omis de lui dire toute la vérité, à savoir que M. Bresson n'aurait jamais tenté de fuir les autorités.

Malgré tout, Mme Robillard pense avoir été correctement informée par ses fonctionnaires. « Je travaille dans un climat de confiance mutuelle entre les fonctionnaires et moi pour livrer ce programme à l'échelle du pays et dans tous les pays du monde entier. Je n'ai aucune preuve de ce qu'un journaliste peut affirmer. »

Même si en vertu de la Loi de l'immigration, la ministre n'a pas le droit de commenter le dossier d'un individu en particulier, elle a quand même laissé entendre qu'elle était rassurée par les explications fournies : « Je pense que j'ai eu un très bon rapport », a-t-elle dit.

Par ailleurs, Mme Robillard a tenu à faire une mise au point sur le rôle d'un groupe de travail mis sur pied par la France et le Canada, à l'occasion de la visite du premier ministre français Lionel Jospin en décembre dernier, pour faciliter la mobilité des individus entre les deux pays. Elle soutient que ce groupe n'a pas pour but d'examiner les supposées tracasseries dont seraient victimes les ressortissants français au Canada, mais d'améliorer les échanges entre les deux pays.

AVIS AUX AMATEURS DE CARAVANING



MALGRÉ LES EFFORTS SOUTENUS DE LA R.I.O. ET DE L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE VÉHICULES RÉCRÉATIFS DU QUÉBEC, DE TENIR SON EXPOSITION ANNUELLE,

LE SALON INTERNATIONAL DES VÉHICULES RÉCRÉATIFS DE MONTRÉAL

L'ACVRQ SE VOIT DANS L'OBLIGATION D'ANNULER LA TENUE DE CET ÉVÉNEMENT QUI DEVAIT AVOIR LIEU DU 11 AU 14 MARS PROCHAIN.

NOUS INVITONS LA POPULATION À SE RENDRE AU SALON DE SHERBROOKE QUI AURA LIEU DU

4 AU 7 MARS

AU CENTRE SPORTIF DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

OU AU SALON DES VÉHICULES RÉCRÉATIFS DE QUÉBEC

25 AU 28 MARS
AU CENTRE DE FOIRES

OU ENCORE À VISITER UN CONCESSIONNAIRE MEMBRE DE L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE VÉHICULES RÉCRÉATIFS DU QUÉBEC.

DÉCHAÎNEZ VOTRE PASSION!!

Nous avons la clé de l'univers de l'informatique. Venez rencontrer les professionnels de la formation.

Date : Le 3 mars 1999 à 19 h 30
Adresse : 10744, rue Millen, Montréal
Métro Henri-Bourassa

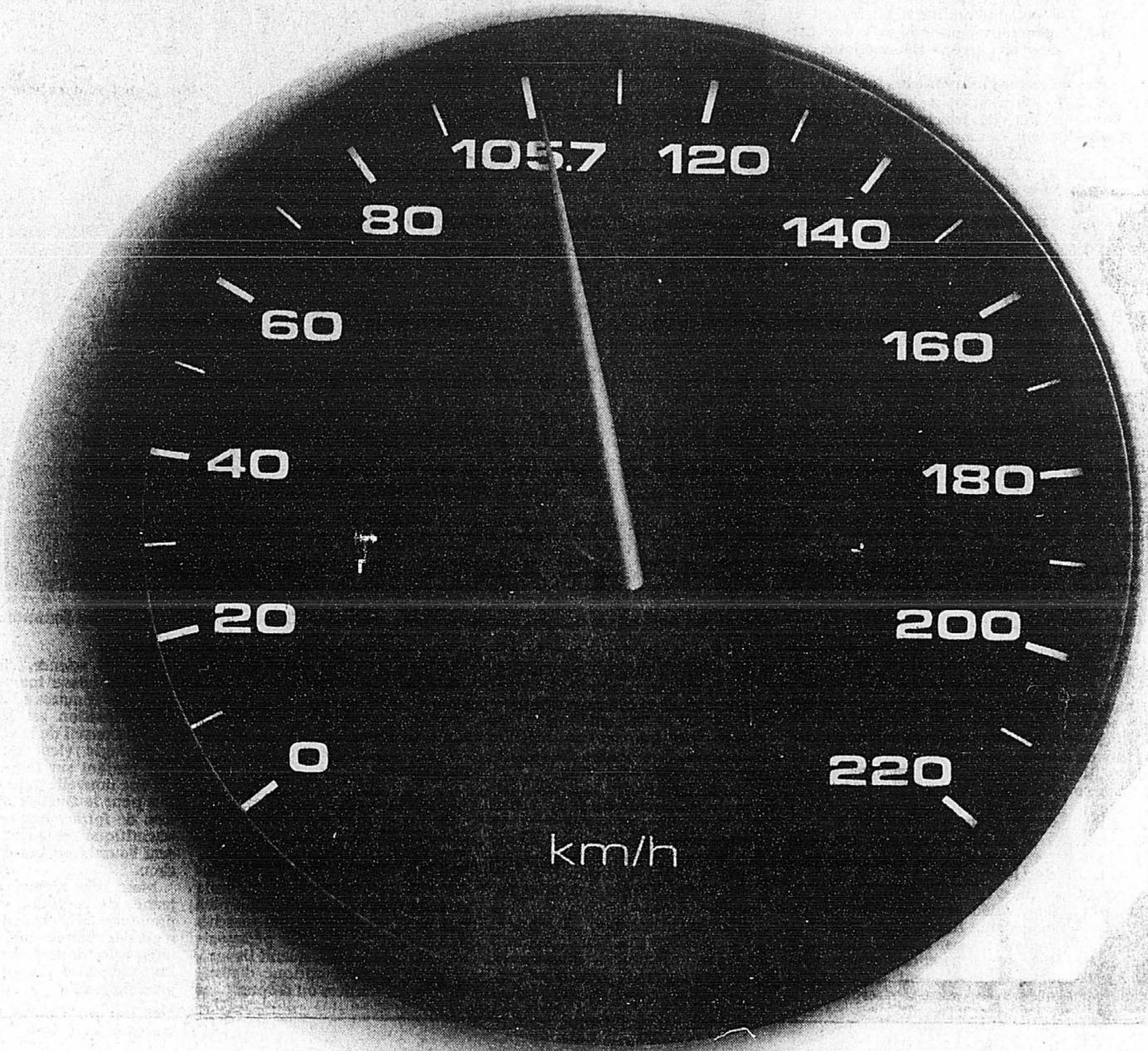
Montréal
(514) 383-4336
10744, rue Millen
Henri-Bourassa

- Multimédia
- Graphisme
- Programmation
- Bureautique
- Micro ordinateur
- Attestation d'études commerciales
- Téléphoner pour confirmer votre présence.

Longueuil
(450) 646-4336
99, Pl. Charles Lemoyne
Longueuil

Institut **Demers**
Pour réussir.

Reconnue par le ministère de l'Éducation. (Permis 371900)



Au dessus de 100 dans le trafic, matin et soir.

Paul Houde et Marc Gélinas
Les Matins de Paul Houde de 5 h 30 à 9 h

Marie Plourde et Franco Nuovo
Envoyé à maison de 16 h à 18 h

105.7
Rythme FM

Multimédia

Cyberpresse

technologie@lapresse.ca

Peu de femmes spécialistes de l'informatique



Marie-Andrée Amiot

Le 18 février, le *San Jose Mercury News* annonçait la fermeture de Purple Moon.

Ça vous dit quelque chose Purple Moon? Si vous n'en avez jamais entendu parler, ne vous en faites pas trop. La plupart des gens ignorent tout de cette petite maison d'édition de cédéroms de San Francisco.

La maison était petite parce qu'à peine 40 personnes y travaillaient, mais elle était importante parce qu'elle avait un mandat unique et on avait beaucoup parlé d'elle dans les médias. Purple Moon et sa fondatrice, Nancy Deyo, concevaient des jeux destinés aux petites filles uniquement.

Ils avaient pour thème l'aventure et l'amitié. La vedette, Rockett Movado, une fillette dégoûtée d'une douzaine d'années, invitait les adeptes du jeu à se joindre à ses cyberbavardages sur Internet. Une héroïne digne des meilleurs héros masculins.

Mais pourquoi viser le marché des fillettes? Parce que, selon Brenda Laurel, docteur en psychologie, qui a consacré quatre ans de recherche au sujet, si les petites filles n'accrochent pas à l'ordinateur et autres innovations technologiques, c'est qu'on leur présente des activités qui ne les intéressent pas. « Mais en leur offrant des jeux stimulants dans lesquels elles se retrouveront et qu'elles éprouveront du plaisir à utiliser, peut-être voudront-elles plus tard adopter le virage informatique. »

La théorie est bien connue des parents. Ils sont des milliers à tolérer une petite heure de plus devant

le Nintendo, se convainquant chaque fois que leurs petits amours développeront des habiletés qui les mèneront peut-être vers une carrière lucrative en informatique.

Les maths avant les jeux

Mais est-ce vraiment le cas? Si c'était vrai, les chasseurs de tête feraient fortune au lieu de courir les candidats spécialisés en informatique. Après tout, les jeux électroniques sont parmi nous depuis le début des années 80. La première génération d'adeptes de jeux Amiga et cie est déjà sur le marché du travail. Or, c'est un secret pour personne, les ingénieurs, programmeurs et autres spécialistes de l'informatique sont rares.

Plus encore, les quelques femmes qui se sont destinées à la profession affirment presque toutes que les jeux n'ont eu aucune influence sur leur choix de carrière.

Line Da Sylva, 36 ans, linguiste informaticienne chez Machina Sapiens, avoue que c'est son amour des mathématiques qui l'a poussée à faire son doctorat en linguistique informatique. « Ça et un professeur du secondaire qui m'a montré les dessous de la programmation. J'ai adoré tout de suite. »

Kathy Pelletier, seule femme à exercer le métier de programmeur chez ZAQ Technologies, est certaine qu'elle a trouvé sa voie parce que les ordinateurs la fascinaient. Ancienne spécialiste en bureautique, elle a décidé, il y a trois ans, de réorienter sa carrière. Elle a choisi un domaine qui joindrait ses connaissances acquises dans la manipulation des logiciels et sa nouvelle fascination pour la programmation. « Mais je n'ai jamais eu de Nintendo et je ne suis pas une adepte des jeux. J'aime concevoir des programmes, toutefois. »

Si les spécialistes sont rares chez les hommes, ils sont rarissimes chez les femmes.

Chez Ubi Soft où on conçoit des jeux vidéo, cinq des 50 programmeurs sont des femmes. Chez Machina Sapiens, éditeur du célèbre Correcteur 101 et de CorText, 40 % des employés sont des femmes. Mais très peu ont des responsabi-



PHOTO ANDRÉ FORGET, La Presse

Chez Ubi Soft où on conçoit des jeux vidéo, cinq des 50 programmeurs sont des femmes.

tés reliées à la programmation. Éditor, la maison d'édition, qui a fait *Terre des Inuit* et qui prépare un cédérom sur la Nouvelle-France, est dirigée par une femme, Mireille Kermoyan. Son équipe est entièrement composée d'hommes.

Chez Hard Boiled Egg, une maison de conception de sites Web et de cédéroms corporatifs, des 15 postes, seuls deux sont occupés par des femmes. Chez Strategy First, Proksim, Dyad et Vircom, il n'y a aucune femme parmi les programmeurs.

Geneviève Chabot, 20 ans, et Rima Brek, 24 ans, font exception à la règle du jeu vidéo. Plus jeunes, elles ont combattu valeureusement les garçons de leur entourage pour

leur arracher les manettes de jeux. « Mais on ne jouait pas beaucoup », conviennent-elles. Toutes deux ont été séduites par l'informatique en passant par leur premier amour: les mathématiques et la physique.

Les options au secondaire

Est-ce à dire que l'expérience menée par Brenda Laurel s'est avérée inutile? Probablement pas. Mais les choix d'options au secondaire et la persévérance à l'école orientent les choix de carrière plus que tous les jeux mis en marché, peu importe leur valeur pédagogique. Car les jeunes, quand ils arrivent au moment critique d'abandonner les sciences ou d'opter pour

un profil science, choisissent en masse de laisser tomber les mathématiques et autres sciences pures.

La situation est si inquiétante que le Conseil de la science et de la technologie vient de publier un avis portant sur l'urgence de définir une nouvelle politique scientifique pour le Québec, afin, entre autres, de former une main-d'oeuvre scientifique et technique. L'avis sera soumis au ministre Jean Rochon.

Mais cela n'empêchera pas les jeunes de continuer de faire leurs prouesses à l'ordinateur. Ce qui n'est pas complètement dénué d'intérêt. « De toute façon, confie Line Da Sylva, l'informatique, c'est toujours un jeu ! »

ILS SONT ARRIVÉS!! **PROSYS**

Vivez Internet et la 3D comme jamais grâce à la puissance du processeur Pentium III d'Intel

XPRO 500
Ensemble complet doté d'un processeur Pentium III d'Intel 500 MHz.

- Carte mère AGP Intel SE440BX-2
- 64 Mo SDRAM 100MHz
- 6.4 Go Ultra ATA
- Moniteur 15" PROSYS
- Accélérateur graphique AGP Starfighter 8M0 doté du processeur 3D i740 d'Intel.
- Lecteur CD-ROM 36x (option DVD)
- AudioPCI 16-bit stéréo Yamaha
- Haut-parleurs stéréo amplifiés
- 3COM USR Fax/modem V80 56K - interne
- 1 mois d'accès Internet GRATUIT avec service Sympatico Bell.
- MS Windows 98, souris & clavier
- Compatibilité - An 2000

Exclusif! Laura et le secret du diamant d'Ubi Soft - Spécialement optimisé Pentium III.

SPÉCIAL TÉLÉ MUSIQUE PLUS

ce jeudi 4 mars à 19:00 émission spécial PROSYS avec M.NET

PROSYS

LA PUISSANCE DE L'INNOVATION

LA 3D RÉINVENTÉE
WWW.COOL3D.PROSYS.CA

École Polytechnique (514)340-3990 **LOGIX INNOVATION** 5173 Côte-des-Neiges (514)735-7850

Le logo Intel Inside et Pentium est des marques déposées et MMX est une marque de commerce de Intel Corporation. Photos non-contratuelles. Configuration personnalisée disponible. Garantie 3 ans limitée pièces et main-d'œuvre. Financement disponible. Mandataire officiel du prêt mensuel étudiant de 3000\$. Gouvernement du Québec.

Un Italien hospitalisé pour une intoxication aiguë d'Internet

Agence France-Presse ROME

Un Italien qui avait passé trois jours quasiment sans interruption à naviguer sur Internet a dû être hospitalisé, souffrant de « confusion mentale, hallucinations et délirés », a rapporté hier le quotidien *La Repubblica*.

Il s'agit d'un cas « d'intoxication aiguë d'Internet », ajoute le journal. Les personnes touchées par ce phénomène sont généralement jeunes (30 ans), ont une bonne culture générale et sont célibataires, selon un psychiatre de l'université La Grégorienne de Rome, Tonino Cantelmi, qui estime à plusieurs centaines le nombre de personnes atteintes en Italie.

Les victimes ont en commun de n'avoir jamais été sujets à des troubles psychologiques, selon M. Cantelmi, cité par *La Repubblica*.

Ils utilisent Internet au bureau, puis chez eux, et finissent par passer plus de 10 heures par jour rivés devant leur ordinateur, aux dépens des relations sociales et affectives.

ajoute-t-il. Selon le psychiatre, au-delà de cinq à six heures par jour, la navigation sur Internet peut devenir dangereuse.

Pour faire le point sur l'actualité

LISEZ LE CAHIER Plus

CHAQUE SAMEDI DANS La Presse

50% de rabais

sur toutes les lunettes complètes et tous les verres de contact*

1

semaine seulement!

Choisissez parmi des centaines de nouveaux modèles!

585, Ste-Catherine O.
281-4707
Place Rosemère
(450) 433-0923

Centre Fairview
697-3122
Mail Champlain
(450) 465-4605

Galerias d'Anjou
353-3249
Carrefour Laval
(450) 687-8801

* Rabais sur nos prix ordinaires. Les montures Boutique, les lentilles amies, les traitements pour lentilles, les verres de contact jetables, bi-focaux et spécialisés sont exclus. Ne peut être combiné à aucune autre offre. Prend fin le 6 mars 1999. Exploité par Tris Coffin Opticiens.

Le monde vous attend!

Cours de jour ou du soir

... EN INFORMATIQUE ET EN COMMERCE ÉLECTRONIQUE

- Développement d'applications Oracle
- Programmation de bases de données « client/serveur »
- Support technique en micro-informatique
- Commerce électronique

Logiciels : Oracle (Developer 2000, Designer 2000, PL/SQL), Delphi, Visual basic, C++, SQL et Windows NT

Débutent le 22 mars 1999

Le leader dans l'intégration des nouvelles technologies de l'information

Téléphone : **939-2006**

Sans frais : **1 800 363-3541**

COLLÈGE LASALLE

2000, rue Sainte-Catherine Ouest Montréal (Québec) H3H 2T2

www.clasalle.qc.ca